



Le droit de conduire

Par **Annaba23**, le **05/02/2020 à 20:15**

Bonjour Je voulais savoir après une rotation de 72 heures j'ai toujours pas de réponse de la préfecture je suis convoquée dans 3 3 mois au tribunal et mon permis 24 heures après les 72 heures il est pas suspendu je voulais savoir si j'ai le droit de conduire où je dois y aller récupérer mon permis au commissariat merci d'avance

Par **Annaba23**, le **05/02/2020 à 20:16**

Bonjour je voulais savoir après de 72 heures rotation 24 heures après j'ai toujours pas de réponse de la préfecture et mon père me dit toujours valide je voulais savoir est-ce-que j'ai le droit de conduire et je peux y aller récupérer mon permis au commissariat ou non merci d'avance